

Offre de stationnement au centre-ville et grille tarifaire



L'ASSOMPTION

Zone verte

Gratuit pour les citoyens

LUNDI AU VENDREDI

8 h à 17 h

1 \$/heure

(15 août au 15 mai)

TOUS LES SOIRS

17 h à 21 h

Gratuit

Gratuit : la fin de semaine et les jours fériés
(y compris la période du 23 décembre au 3 janvier inclusivement)

Zone orange

Gratuit pour les citoyens*

LUNDI AU VENDREDI

8 h à 17 h*

1 \$/heure

*maximum de 2 h

TOUS LES SOIRS

17 h à 21 h

2 \$/heure

Gratuit : la fin de semaine de jour et les jours fériés
(y compris la période du 23 décembre au 3 janvier inclusivement)

Zone mauve (\$ pour tous)

LUNDI AU DIMANCHE

8 h à 17 h

1 \$/heure

TOUS LES SOIRS

17 h à 21 h

2 \$/heure

Cette carte est présentée à titre indicatif et peut faire l'objet de modifications. En cas de divergence, la réglementation municipale en vigueur prévaut.



**ZONE JAUNE
GRATUIT**
EN TOUT TEMPS
POUR LES USAGERS

**ZONE VERTE
VISITEURS
GRATUITE**

TOUS LES SOIRS DE 17 H À 21 H

LA FIN DE SEMAINE ET
LES JOURS FÉRIÉS

EN TOUT TEMPS DU
16 MAI AU 14 AOÛT

**30
PREMIÈRES
MINUTES
GRATUITES**

Offre de stationnement
au centre-ville

P1 Maison de la Culture
375, rue Saint-Pierre
(accessible par la rue Saint-Jacques)

P2 Derrière le 312, boul. de l'Ange-Gardien
(accessible par la rue Saint-Joseph)

P3 Face au 297, rue Saint-Ignace

P4 Vieux palais
À côté du 255, rue Saint-Étienne

P5 225, boul. de l'Ange-Gardien
(accessible par la rue Marsan)

P6 300, rue Dorval
(accessible par la rue Sainte-Ursule)

P7 Entre le 320 et le 330, rue Dorval

P8 Centre communautaire
379, rue Dorval

1 306, boul. de l'Ange-Gardien
(été seulement)

2 271, boul. de l'Ange-Gardien
(été seulement)

B Borne de paiement
(cartes de débit et crédit)



L'ASSOMPTION

VLA-0926



**POLITIQUE DE
STATIONNEMENT
AU CENTRE-VILLE**

**Tout ce qu'il
faut savoir**

**Période
d'inscription :
21 septembre au
18 octobre 2026**

La nouvelle politique entre en vigueur le 19 octobre 2026

Afin de mieux répondre aux besoins de mobilité, d'optimiser les espaces de stationnement et d'améliorer l'accessibilité au centre-ville, la Ville de L'Assomption mettra en œuvre sa nouvelle politique de stationnement dès le 19 octobre 2026.

Les citoyens de L'Assomption qui souhaitent bénéficier de la gratuité de stationnement doivent s'inscrire via le site Internet à l'adresse : **ville.lassomption.qc.ca/inscription-stationnement** ou balayer le code QR ci-dessous.

Ceci vous permettra d'obtenir votre vignette (virtuelle); vous serez ainsi prêt pour l'entrée en vigueur de la politique.

Pour en savoir plus et vous inscrire

Vous avez des questions?

Consultez notre foire aux questions

→ ville.lassomption.qc.ca/politique-stationnement

Prêt à vous inscrire?

Balayer le code QR



Copilote+

Comment s'inscrire CITOYENS/ÉTUDIANTS RÉSIDENTS

1. Balayez le code QR situé au bas de ce dépliant et suivez les instructions.
2. Ayez en main les informations suivantes : permis de conduire ou deux preuves de résidence et numéro de plaque d'immatriculation.

Vignette

Zones verte et orange

- Gratuité en tout temps.
- Les étudiants résidents peuvent également se prévaloir d'un accès à la zone mauve selon les modalités des vignettes étudiantes.



Bon à savoir

- Ajout de près de **200 places** de stationnement.
- La vignette pour les citoyens/étudiants résidents est valide pour **deux** plaques immatriculées à votre nom.
- **25 % de rabais** sur le transport collectif local pour les étudiants : la passe de transport à tarif réduit est disponible pour la vente à la coop du cégep uniquement. Une preuve d'études postsecondaires à L'Assomption est exigée.
- Modes de paiement acceptés dans l'application : cartes de crédit et cartes de crédit prépayées.
- Pour les détenteurs de vignette, pas besoin de s'identifier sur l'application à chaque utilisation de stationnement dans les zones couvertes par votre vignette.
- Inscription et renouvellement **une fois par année** pour les citoyens et les étudiants résidents.

Comment se procurer une vignette ÉTUDIANTE

1. Balayez le code QR situé au bas de ce dépliant et suivez les instructions.
2. Ayez en main les informations suivantes : carte étudiante, preuve d'inscription scolaire (horaire) et numéro de plaque d'immatriculation (une seule plaque doit être inscrite).



Vignette

Zones verte et mauve

75 \$/mois
260 \$/session
460 \$/année (12 mois)